

Maintenir et actualiser ses compétences de formateur Catec®

RS1719 · RS · Publiée

L'essentiel

Code(s) NSF	344r, 343
Type d'enregistrement	Enregistrement sur demande
Date d'échéance	31/12/2021

Certificateur(s)

INSTITUT NATIONAL RECHERCHE SECURITE · SIRET : 77567145600082

Résumé de la certification

OBJECTIFS ET CONTEXTE

La certification du formateur Catec® a pour objectif de valider les compétences, connaissances et savoir-faire permettant à tout formateur certifié de concevoir et d'animer des sessions Catec®, d'évaluer des salariés et decertifier leurs compétences dans les rôles d'intervenant Catec® et/ou de surveillant Catec® lors des interventions dans les espaces confinés du domaine de l'eau potable et de l'assainissement.

La certification des formateurs par l'INRS est une des composantes de la recommandation R 472. Cette recommandation, adoptée par le CTN C et la CNRACL, porte sur la maîtrise des risques liés à l'intervention en espace confiné dans le milieu de l'eau et de l'assainissement.

Toute l'activité de formation et de certification au sein du dispositif est suivie et auditée par le Comité d'observation et de suivi (COS).

La certification est valable 36 mois de date à date. Avant la fin de cette période de validité, le formateur Catec® doit suivre et valider une session de maintien et d'actualisation de ses compétences (MAC) pour prolonger la validité de son certificat formateur catec® de 36 mois.

COMPÉTENCES ATTESTÉES

Les compétences du formateur Catec® se déclinent selon deux domaines de compétences :

Domaine 1 : organiser et animer des formations Catec® et évaluer des candidats.

Domaine 2 : identifier, analyser les risques et définir les mesures de prévention pour les espaces confinés rencontrés dans les milieux de l'eau potable et de l'assainissement (en particulier pour la réalisation de formations Catec® sur site réel sécurisé).

Le domaine 1 comporte trois compétences répertoriées de 1 à 3 :

1. Maîtriser les référentiels du dispositif Catec®.
2. Construire, réaliser, animer et évaluer des formations Catec®.
3. Actualiser ses compétences techniques, scientifiques et réglementaires.

Le domaine 2 comporte trois compétences répertoriées 4 à 6 :

4. Organiser la prévention des risques pour la réalisation des exercices en espace sécurisé réel.
5. Maîtriser les interventions en espace confiné dans les milieux de l'eau potable et de l'assainissement.
6. Travailler en binôme avec un autre formateur.

Les domaines de compétences sont à mobiliser dans les épreuves de certification.

Domaine de compétence 1 :

Organiser, animer une formation Catec® et évaluer des candidats

1. Maîtriser les référentiels du dispositif Catec®.
2. Construire, réaliser, animer et évaluer des formations.
3. Actualiser ses compétences techniques, scientifiques, réglementaires.

Domaine de compétence 2 :

Identifier, analyser les risques et définir des mesures de prévention pour les espaces confinés rencontrés dans les milieux de l'eau potable et de l'assainissement, en particulier pour la réalisation de formations Catec® sur site réel sécurisé.

4.

Organiser la prévention des risques pour la réalisation des exercices en espace sécurisé réel

5.

Maîtriser les interventions en espace confinés dans les milieux de l'eau potable et de l'assainissement.

6. Travailler en binôme avec un autre formateur

Voies d'accès

PRÉREQUIS À L'ENTRÉE EN FORMATION

Les prérequis suivants sont documentés lors de la demande d'inscription.

Seuls les dossiers complets ouvrent l'accès aux formations Maintien et actualisation des compétences (MAC).

- Les formateurs d'organisme de formation devront justifier d'une base minimale de 50 jours de face à face par an, les formateurs d'entreprise intervenant en espaces confinés dans les milieux de l'eau et de l'assainissement devront justifier d'une base minimale de 24 jours de face à face par an depuis la réalisation de la formation initiale de formateur Catec®.
- Le formateur doit justifier du certificat de formateur Catec® à terme échu depuis moins de 6 mois.
- Le formateur formé aux premiers secours Sauveteur secouriste du travail (SST ou équivalent reconnu comme tel par le réseau prévention Assurance maladie Risques professionnels / INRS, avec un recyclage régulier) doit avoir un certificat valide sur la période de formation pour assurer les formations Catec®.
- Les formateurs certifiés Catec® d'organisme de formation ou d'entreprise devront justifier d'une base minimale de :
 - 6 sessions Catec® réalisées entre la formation initiale et la formation MAC ;
 - 10/an en moyenne entre deux formations MAC.
- Le formateur devra justifier de son aptitude au plan médical pour intervenir en formation en espace confiné.
- Le formateur devra indiquer dans un document joint au dossier de candidature les éléments significatifs (et documentés) de l'actualisation de ses compétences, par exemple :
 - investigation des métiers exercés dans le domaine de l'eau et de l'assainissement ;
 - ou travaux de suivi réglementaire ;
 - ou veille technique ou bibliographique spécifique ;
 - ou formation d'approfondissement (utilisation des détecteurs, équipements de travail en hauteur (harnais, dispositif antichute, tripode), d'appareils respiratoires d'évacuation.
- Le formateur doit maîtriser (en général confirmé par des stages spécifiques et régulièrement renouvelés) : -
 - l'utilisation des détecteurs ;
 - l'utilisation des équipements de travail en hauteur (harnais, dispositif antichute, tripode) ;
 - l'utilisation de plusieurs (au moins 2 différents) appareils respiratoires d'évacuation.

Base légale

Date d'échéance de l'enregistrement	31/12/2021
-------------------------------------	------------

Pour plus d'informations

Fiche officielle (France Compétences)

<https://www.francecompetences.fr/recherche/rs/1719/>